

Assemblée générale de la Fncl

Vendredi 23 avril 2009

Discours du Président Gérard Budin

Monsieur le Représentant du Ministre,

Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs,

Mes premiers mots s'adresseront à nos intervenants, que je veux remercier très sincèrement en votre nom à tous, pour les réflexions et les informations qu'ils nous ont livrées tout au long de cette matinée de travail. Leurs propos ont été très riches, et plein d'enseignements.

Les thèmes qu'ils ont abordés reflètent parfaitement les changements profonds, je dirai même les ruptures, que nous sommes en train de vivre dans notre secteur laitier.

Il est clair que plus rien ne sera comme avant. Mais nos intervenants nous ont également lancé un message très optimiste, montrant que si nous savons prendre les bonnes décisions et effectuer les bons choix, nous avons un réel avenir devant nous

Ces décisions et ces choix relèvent pour partie de notre responsabilité d'entrepreneurs, et j'y reviendrai dans quelques instants. Ils relèvent aussi des Pouvoirs Publics, qui ont la charge de construire le nouveau cadre dans lequel les producteurs et les coopératives laitières vont évoluer demain. Sur ce point, leur responsabilité est grande, et le temps presse.

C'est donc tous ensemble qu'il nous faut imaginer l'avenir, au milieu des turbulences de notre environnement, turbulences qui sont la conséquence du démantèlement des outils de régulation de la politique agricole commune, et de la crise financière sans précédent que nous traversons.

1 - Je voudrais m'arrêter un instant sur cette crise, et son lien avec l'OMC, car notre secteur laitier est éminemment concerné.

Devant la catastrophe mondiale qui s'annonçait, les Chefs d'Etat membres du G 20 ont fait le maximum pour se parler, se comprendre et se coordonner, afin d'échafauder des solutions communes.

Au cours de leurs débats, et s'appuyant sur l'expérience de la crise de 1929, ils ont beaucoup insisté sur le danger que présenterait un retour généralisé à un protectionnisme frileux. Par voie de

conséquence, ils ont décidé de relancer les négociations de l'organisation mondiale du commerce, afin d'achever le cycle de Doha, dénommé cycle du développement.

Tant que l'on en reste sur ces principes, il n'y a guère de problème. Tout le monde est à peu près d'accord.

Par contre, si on analyse cette décision au travers du dossier de l'agriculture, et donc de l'alimentation des citoyens de la planète, on s'aperçoit alors que cette déclaration mérite réflexion, car l'ultra libéralisme ne fait pas bon ménage avec l'agriculture et l'alimentation.

Lorsqu'en 1986, il a été décidé d'inclure l'agriculture dans les accords du Gatt, les initiateurs de cette décision n'ont pas pris la mesure du caractère très particulier de l'agriculture et de ses contraintes propres. C'est ainsi qu'ont été signés les accords de Marrakech en 1992, dont l'objectif était de développer les échanges agricoles, au bénéfice de tous.

Or, le résultat ne fut pas au rendez-vous.

Lorsqu'à notre demande, UbiFrance dressa le bilan de ces accords de Marrakech, pour le secteur laitier, il est apparu que l'Europe avait beaucoup perdu, que les pays du Tiers Monde n'avaient rien gagné, et que le principal pays ayant bénéficié de ces accords de Marrakech était la Nouvelle-Zélande.

On peut se demander si ce résultat était vraiment celui qui était recherché. **On peut surtout se demander s'il faut persister dans cette voie.**

Or, les négociations en cours, reposent sur les mêmes modèles économiques, que ceux de 1992. Ces modèles économiques sont ceux de la banque mondiale et de l'OCDE. Ils n'y a donc aucune raison objective, pour penser que le cycle de Doha aboutira à des résultats différents de ceux de Marrakech.

J'en veux pour preuve les travaux du mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture, le MOMAGRI, qui vient de rendre publique une note de synthèse présentant les derniers résultats de son propre modèle économique.

Selon le Momagri, un accord à l'Omc dans le domaine agricole, sans mise en œuvre d'une régulation mondiale, serait à l'origine d'une grave crise alimentaire, **plus destructrice encore que la crise financière actuelle.**

Comment parvient-il à cette conclusion ? Tout simplement en complétant les modèles économiques. Pour le Momagri, le raisonnement des experts et décideurs internationaux repose sur des bases incomplètes, que l'on peut résumer de la façon suivante :

1 – Ces experts et décideurs estiment que la volatilité des prix agricoles n'est due qu'à la seule existence de risques exogènes ou naturels de type épizootie ou aléas climatiques.

2 - Sur cette base, ils estiment que ces risques devraient être atténués par la libéralisation des échanges agricoles internationaux, cette dernière agissant comme une mutualisation des risques à l'échelle globale.

Malheureusement, nous constatons que la libéralisation des échanges est en marche depuis quelques décennies et que la volatilité des cours des matières premières agricoles ne s'est pas réduite, bien au contraire.

C'est ce qui amène le Momagri à en déduire que d'autres facteurs interviennent dans la volatilité des cours, en complément des raisons exogènes déjà identifiées.

Parmi ces facteurs, il en retient deux principaux, qui seraient d'une part les erreurs d'anticipation des agriculteurs, et d'autre part les prises de position des spéculateurs qui interviennent sur les marchés à terme.

Sur ces bases complémentaires, ses simulations montrent que la libéralisation non régulée des échanges dans le domaine agricole peut devenir un formidable catalyseur de la volatilité, mettant à mal ou détruisant bon nombre d'acteurs économiques.

Selon lui, la libéralisation non régulée de l'agriculture aboutirait dans les 15 prochaines années à une chute brutale des revenus des agriculteurs des pays les plus pauvres, (de 60 à 80%), à une baisse durable dans les pays émergents importateurs, comme la Chine et Inde (de 30 à 40 %), et à une baisse tendancielle pour les pays développés avec des creux de plusieurs années à - 30 %. Seuls les pays émergents exportateurs comme le Brésil pourraient peut-être y trouver un intérêt sur le long terme.

Nous n'avons pas vocation à trancher ce débat. En revanche, devant toutes ces contradictions, et au vu de bilan des accords de Marrakech, nous avons le devoir d'interpeller les Pouvoirs Publics français et européens sur l'impérieuse nécessité d'approfondir cette question avant d'engager de nouvelles négociations.

Il est aujourd'hui admis que la fameuse « **main invisible du marché** » a conduit à des catastrophes dans le domaine financier. Il aura fallu une crise qui coûtera au moins quatre mille milliards de dollars pour l'admettre. Ne recommençons pas cette triste expérience avec l'agriculture et l'alimentation, qui constituent un enjeu géo politique majeur pour l'ensemble de la planète.

Tous les agriculteurs qui seront écrasés et ruinés par les fortes volatilités des prix agricoles, seront, demain, les pièces manquantes de l'énorme puzzle qu'il nous faut construire pour être capables de nourrir la planète dans les 30 prochaines années.

Il n'est plus concevable de négocier à l'Omc l'ouverture des marchés agricoles, sans mettre en place parallèlement des filets de sécurité, et des systèmes de régulation qui assureront des stocks suffisants, et un minimum de régularité des cours des denrées agricoles. C'est la seule façon de faire gagner l'ensemble des acteurs économiques de ce secteur, quel que soit le pays dans lequel ils évoluent.

Je vous demande instamment Monsieur le représentant du Ministre de porter ce message auprès du Ministre de l'agriculture, pour que celui-ci mobilise les plus hauts décideurs de l'Etat, et bien sur les responsables de Bruxelles sur ce sujet. L'Europe a un rôle majeur à jouer sur ce dossier et doit montrer la voie. Le moment est favorable à cette prise de conscience, et aux études d'impact. Les négociations ne reprendront pas avant 2010. Que ce délai soit mis à profit pour élargir les analyses et prendre en compte celles du Momagri.

2 - Au niveau européen, la problématique est la même.

Au lieu d'adapter régulièrement la politique agricole commune aux changements d'époque et aux évolutions de l'Europe, il a été décidé de la démanteler, certes, pour mieux se couler dans les négociations de l'OMC, mais surtout pour satisfaire ce dogmatisme d'ultra libéralisme, qui pourrait s'avérer être un choix destructeur.

On a donc démantelé les outils européens de régulation, soit en les supprimant, soit en les rendant inopérants. Chaque fois que nous nous sommes rendus à Bruxelles, nous avons rencontré des responsables qui étaient intimement convaincus que la suppression de ces outils, la libéralisation de l'agriculture, et son ouverture aux vents du grand large, seraient bénéfiques pour tout le monde, et amèneraient la prospérité.

Une chose est sûre : pour le secteur laitier, cette politique s'est avérée mauvaise, tant en 2007 avec une hausse des cours que l'on n'attendait pas, qu'en 2008 où l'on a assisté à un retournement brutal des marchés, qui entraîne aujourd'hui un grand nombre d'agriculteurs et d'entreprises à constater des pertes abyssales dans leur compte d'exploitation.

Deux raisons à cela.

La première, et nous le savons bien maintenant, car elle a été rappelée pendant la table ronde, une légère surproduction ou une légère sous-production des produits agricoles provoque des mouvements de prix sans commune mesure avec les évolutions des volumes.

La deuxième raison est due au grand nombre de producteurs. Lorsque les cours s'élèvent, les millions de producteurs européens prennent individuellement chacun la même décision d'augmenter leur cheptel pour produire davantage.

Adoptant tous la même stratégie, ils provoquent assez vite une surproduction qui, même légère, provoque un effondrement des cours. Cela vaut pour le commerce mondial, comme pour l'Europe. La somme des choix individuels, dans un secteur composé de milliers voire de millions de petites entreprises ne permet pas de gérer correctement une filière.

L'Europe se doit donc de maintenir des outils de régulation des marchés, de façon à donner de la visibilité aux producteurs de lait, seule manière de les inciter à rester dans leur métier et à y investir. Il existe structurellement une demande des marchés pour une augmentation de la production laitière. Ne gâchons pas cette chance.

Organisons cette hausse de façon pragmatique, en lien permanent avec la demande des marchés, au vu d'études rigoureuses, pour qu'elle soit progressive et sans à-coups. C'est ainsi qu'elle profitera à l'ensemble des acteurs économiques et des consommateurs.

D'autant plus que la régulation n'est pas incompatible avec le dynamisme, tant s'en faut. Elle ne signifie pas l'immobilisme.

Depuis 1984, année de la mise en place des quotas laitiers, la régulation n'a pas empêché la restructuration et l'évolution tant des exploitations laitières que des entreprises de transformation laitière. Simplement cette évolution s'est réalisée en bon ordre et progressivement. Il faut poursuivre dans cette voie. C'est la seule qui soit raisonnable.

Tels sont les messages que je souhaitais adresser ce matin aux Pouvoirs Publics.

3 - Mais tout ceci ne nous exonère pas de notre propre responsabilité, qui est de tirer profit de toutes les opportunités que nous offrent les marchés pour développer notre activité.

Pour cela, il est de plus en plus clair que la contractualisation devient un outil indispensable, tant pour les producteurs que pour les entreprises, qu'elles soient coopératives ou privés.

Il s'agit tout d'abord de répondre le plus correctement possible aux besoins des marchés, ce qui impose à l'ensemble des acteurs de s'engager dans la durée sur des volumes prévisionnels, pour répondre le mieux possible à la demande des consommateurs et des distributeurs. Ceci a été très bien rappelé ce matin, durant la table ronde.

C'est en procédant aux ajustements les plus précis possibles, et au moment le plus favorable, que nous tirerons le maximum de valeur ajoutée de notre travail. La régulation des prix ne peut pas aller sans la régulation des volumes, car ce sont bien les variations de volumes qui sont destructrices à certaines périodes.

On mesure alors tout l'intérêt de tracer un cadre général interprofessionnel pour cette contractualisation, et de développer l'observatoire des volumes, que nous avons décidé de créer ensemble, lorsque nous avons arrêté le plan de filière interprofessionnel qui repose sur 4 piliers que je vous rappelle brièvement :

- ✓ Tout d'abord la mise en place d'indicateurs économiques au niveau du Cniel, pour permettre aux opérateurs de déterminer un prix du lait de la manière la plus objective possible.
- ✓ La rédaction par le Cniel d'un guide de bonnes pratiques contractuelles, ainsi que la création d'un Comité des sages, pour tenter d'apaiser les éventuels litiges qui pourraient naître.
- ✓ La création d'un observatoire des volumes.
- ✓ Enfin, la valorisation des produits laitiers français.

Mais la contractualisation n'a pas pour seul et unique but d'adapter les volumes de lait aux demandes du marché, notamment intérieur.

La contractualisation doit aussi donner l'opportunité, aux producteurs qui le souhaitent, de produire en marginal une quantité de lait supplémentaire qui, même si elle leur est rémunérée à un prix correspondant aux cours mondiaux, leur permettra néanmoins de financer une partie de leurs frais fixes et par conséquent d'améliorer la marge de leur exploitation laitière.

C'est pourquoi nous avons imaginé à la Fncl le système de volumes et de prix différenciés qui vous a été exposé pendant la table ronde. Il sera complexe à mettre en œuvre, et il pose de multiples questions. Néanmoins, il paraît incontournable. Discutons-en en interprofession, mettons nous d'accord, et faisons ainsi le choix du développement et de la valeur ajoutée pour nos producteurs et nos entreprises.

Enfin, la contractualisation est considérée par les Pouvoirs Publics comme l'instrument privilégié pour la mise en place concrète des mesures de rééquilibrage de la PAC, notamment celles destinées à assurer la pérennité de la filière laitière en montagne.

4 - On me reprocherait de passer sous silence la difficile question du prix du lait. Je ne l'esquiverai donc pas.

Je rappellerai tout d'abord que la crise est mondiale, et qu'il ne faut pas se tromper d'ennemis. Producteurs et coopératives doivent plus que jamais être solidaires, et s'organiser pour passer l'orage le moins mal possible. Nous le savons, la situation est tendue. Des producteurs sont en passe de s'arrêter, tant leurs problèmes de trésorerie, et de rentabilité, risquent de devenir cruciaux, si la crise continue. Les signaux positifs ne sont pas encore allumés. Nous sommes donc tous très inquiets.

Le Cniel a fait un travail remarquable, en élaborant un certain nombre d'indicateurs économiques. Ils ont été présentés au Ministère de l'agriculture, et à la Direction de la Concurrence et des prix. Mais, malgré les possibilités offertes au Cniel par la Loi de Finances, l'interprofession n'a pas effectué de combinaison de ces indicateurs, et n'a donc pas déduit une évolution du prix du lait. Le droit de la concurrence l'interdit.

Cette situation inédite inquiète beaucoup d'acteurs, qui craignent un appauvrissement généralisé de la filière sans intérêt pour le consommateur.

Si la situation dans laquelle nous vivons est certes le résultat d'une crise mondiale, elle est aussi la conséquence de la prédominance accordée au droit de la concurrence sur tout le reste, y compris la politique agricole et de l'alimentation. Là encore, on peut s'interroger sur le dogme. Sans perdre de vue que la concurrence est source de progrès et de dynamisme, si elle est érigée en quasi projet de société, cela devient un peu court. C'est pourquoi le Président de la République ne s'était pas privé de critiquer le dogme de la «concurrence libre et non faussée», non pas en tant que principe économique, mais en raison de la trop grande place qui lui était accordée dans le projet de Constitution européenne, au regard d'autres principes aussi importants.

On peut aussi faire observer que les distorsions fiscales et sociales existant au sein de l'Europe, sont des atteintes aux mécanismes des marchés connues de tous et acceptées par tous pour des raisons politiques.

En 1957 les fondateurs de la politique agricole commune avaient eu la sagesse de prévoir un certain nombre d'exceptions agricoles. Ne faudrait-il pas les remettre au goût du jour ? Est-il vraiment profitable à l'ensemble de la société européenne que le droit de la concurrence qui pèse, la plupart du temps, sur les plus petites entreprises, soit prioritaire au-delà de toute autre considération ?

Rappelons que notre secteur laitier français comporte 90.000 producteurs, plusieurs centaines d'entreprises de transformation et 6 grandes centrales d'achat de la grande distribution.

5 - Je ne peux achever cette Assemblée générale sans m'arrêter un instant sur le modèle coopératif, tant notre période de crise nous impose une réflexion fondamentale sur nos modèles d'entreprises.

Fondamentalement, la crise financière trouve sa source dans la pratique dévoyée de la valeur de liberté, sur laquelle repose l'économie de marché. Les financiers ont célébré l'obligation absolue d'atteindre le plus haut degré de performance financière possible, tout en s'exonérant de l'exercice parallèle de la responsabilité sur l'usage qui a été fait de cet argent et des risques qui ont été pris.

En réalité, aucune liberté ne peut s'affranchir d'une responsabilité.

Sans tomber dans une image d'Épinal, ou dans une naïveté qui prêterait à sourire, le mutualisme et la coopération paraissent être une voie qui n'est ni un collectivisme sclérosant, ni un capitalisme irresponsable dont le moteur est le seul profit à court terme.

Dans nos coopératives, on s'engage professionnellement dans la structure. On apporte le capital nécessaire pour financer l'activité économique de production d'un bien ou d'un service. Certes nos entreprises sont humaines et donc imparfaites. Elles sont néanmoins ancrées dans l'économie réelle, et conjuguent toujours la liberté et la responsabilité. Elles sont au service du projet professionnel de leurs adhérents. Elles n'ont pas d'autre mission, sachant qu'elles doivent atteindre d'excellence dans leur métier.

Loin de condamner l'économie de marché, qui demeure aujourd'hui seule crédible comme levier de progrès économique et social, nous voulons simplement souligner que nos entreprises mutualistes ont toute leur place dans cette économie de marché aux côtés de toutes les autres formes d'entreprises.

Il y a encore peu, les coopératives paraissaient d'un autre âge. Elles étaient raillées par ceux là même qui nous ont aujourd'hui conduits à la catastrophe. On les passait sous silence dans les écoles, qu'il s'agisse des prestigieuses écoles de commerce, ou des écoles d'agriculture. C'est une très grave erreur, car les entreprises à forme mutualisme sont certainement très bien adaptées à la recherche d'activités pérennes, pour le plus grand bien de leurs sociétaires et de la société.

6 - Et cette réflexion m'amène au dernier point que je souhaitais évoquer avec vous, dernier point qui s'inscrit dans le plan d'action interprofessionnel que nous avons arrêté en décembre dernier. Il s'agit de valoriser la production française de lait.

Or, si cette valorisation passe par de la communication collective et un certain nombre de mesures, l'étiquetage de nos produits constitue un élément clé de cette valorisation.

La Commission européenne, dans le cadre de son projet de règlement sur l'information des consommateurs actuellement en discussion, refait le point sur l'ensemble des règles d'étiquetage des produits alimentaires. Elle admet que l'indication de provenance est de plus en plus importante pour les consommateurs.

Notre réflexion repose sur deux principes.

Premièrement, nous considérons que l'étiquetage de l'origine doit rester une règle volontaire. C'est la seule façon d'éviter de mettre en difficulté un certain nombre d'entreprises.

Deuxièmement, et parce que cet étiquetage est volontaire, nous estimons que l'indication d'origine d'un produit doit prendre en compte, non seulement le lieu de transformation (fabriqué en France par exemple) mais aussi l'origine de la matière première principale. Si ce deuxième principe n'est pas respecté, nous estimons que l'information du consommateur, est, sinon trompeuse, du moins ambiguë, et cela est très mauvais pour tout le monde.

Si l'indication de l'origine de la (ou des) matières premières principales ne peut être remplie, nous estimons qu'à ce moment là il ne doit pas y avoir d'étiquetage de l'origine. Aucun produit n'est donc pénalisé, et le consommateur est parfaitement informé.

Sur ce point, nous avons une petite divergence d'appréciation avec l'Ania. En revanche, cette position est partagée par Coop de France, car elle est la conséquence directe de la nature même des coopératives agricoles dont l'objet est de faciliter et développer l'activité de leurs membres.

Enfin, cette position est cohérente avec le plan de filière de l'interprofession laitière, visant à valoriser le lait français.

Je vous remercie de votre attention.